



**Protocole de sécurité pour la mise en œuvre du
projet de recherche**

Introduction

Le Laboratoire de Recherche sur les Transformations Économiques et Sociales (LARTES- IFAN) a été institué sous ce nom en 2012 au sein de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN Ch. A. Diop) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Auparavant, le laboratoire a été créé dans les années 1990 à la suite de programmes de recherche sur l'insertion socio-économique dans les classes moyennes et pauvres au Sénégal.

Le Laboratoire capitalise de nombreuses études depuis une trentaine d'années et une solide expérience dans l'analyse des politiques publiques, de l'économie sociale et solidaire, de la protection sociale, de l'éducation, de la santé, etc. Il dispose également d'un savoir-faire dans l'accompagnement des institutions gouvernementales et de la société civile qui manifestent le besoin de collaboration avec le milieu de la recherche sur des questions relatives au développement socio-économique du Sénégal et de l'Afrique en général.

Ce protocole définit les principes auxquels les chercheurs et toutes les parties prenantes devront souscrire. Ces principes devront guider les chercheurs durant tout le temps de la recherche sur le terrain. Il contribuera à faire connaître les principales actions préventives devant être développées lors de la réalisation de toute activité du projet afin de protéger à la fois les personnes qui fourniront des informations, les communautés et les équipes de recherche.

Principes directeurs

- La gestion du risque de sécurité est une responsabilité partagée entre les personnes impliquées et les organisations mettant en œuvre le projet ;
- La protection de la vie du personnel du projet doit primer sur les objectifs et les biens du projet et de l'organisation ;
- Toute personne a le droit de refuser une tâche si elle l'oblige à aller au-delà de son niveau de confort personnel en matière de sûreté et de sécurité. Tout refus doit être communiqué et discuté avec la personne superviseuse immédiate ;

Risque et mesures d'atténuation

Le risque peut être défini comme le produit d'une menace et d'un état de vulnérabilité. Les menaces les plus communes peuvent être regroupées dans les 3 catégories suivantes :

- Les menaces violentes : on y retrouve les attaques armées ciblées, les conflits armés non ciblés, les enlèvements, le terrorisme, les violences avec explosifs, la piraterie routière, les violences sexuelles, l'agitation civile, la violence religieuse, la criminalité, etc.
- Les menaces organisationnelles : on y retrouve les menaces sur la réputation, les menaces financières (système bancaire, vol, détournements, fluctuation des devises...), la corruption, les risques d'ordre juridique (permis de travail, respect de la législation nationale, etc...), les risques politiques, la violence ou discrimination sur le lieu de travail, etc.
- Les menaces environnementales : on y retrouve les risques naturels (météo, tremblements de terre, inondations...), les risques médicaux (impossibilité d'avoir accès à des soins médicaux adaptés...), les questions sanitaires (nourriture, eau, maladie, stress...), les accidents de la route, les autres types d'accidents, les incendies, etc.

Pour atténuer le risque, on peut isolément ou simultanément :

1. Diminuer la menace (ou la probabilité d'exposition à celle-ci)
2. Diminuer la vulnérabilité des personnes à cette menace (et/ou son degré d'impact négatif)

Les mesures d'atténuation des risques prennent en compte les contextes spécifiques aux sites de mise en œuvre concernés par le projet. Il s'agit d'identifier pour chaque contexte la nature des menaces afin de proposer les meilleures manières de diminuer la probabilité d'y être exposé (éviter certaines zones, ne pas voyager la nuit, dormir sous un filet moustiquaire, assurer un bon degré d'acceptation du projet et des équipes de chercheurs par les communautés ciblées, etc.) et de diminuer l'ampleur des conséquences négatives qu'une exposition à la menace impliquerait (port de la ceinture de sécurité, port d'une veste de flottaison, couverture vaccinale adéquate notamment par rapport à la COVID, si disponible, etc.).

C'est cette conception du risque qui guide la gestion de la sécurité au sein de nos projets.

Par ailleurs, nos projets mettent à disposition des équipes un état des lieux mis à jour de cette analyse des risques, des mesures préventives et de protection, ainsi qu'une série de procédures opérationnelles standards servant de guide pour les personnes qui se trouveraient confrontées à un incident de sécurité.

Communication et information

Les équipes terrain bénéficient de séances d'information sur les outils concernant la sécurité, la gestion du risque, et les guides sécurité par pays. Des points focaux sécurité sont désignés et constituent les personnes contacts pour toute questions sécuritaires avant pendant et après les missions terrain.

Niveaux de responsabilité

De manière résumée, et en fonction du niveau de responsabilité, les dispositions à prendre sont les suivantes :

Dispositions à prendre par la coordination générale de nos projets

1. Élaborer un protocole de sécurité pour la mise en œuvre des activités du projet ;
2. Mettre à disposition des coordinations pays les documents officiels d'approbation du projet dans les pays ;
3. Mettre à la disposition des coordinations pays le protocole de sécurité ;
4. Effectuer un suivi du respect des dispositions du protocole de sécurité à travers une fiche de suivi ;
5. Valider les propositions sur le choix des sites proposés par les pays.

Dispositions à prendre par la coordination pays de nos projets

1. Évaluer les risques en termes de sécurité sur la base de données en provenance d'une source fiable pour le choix des sites de recherche ;
2. Établir une liste avec l'information détaillée sur :
 - les partenaires (brève présentation de chaque institution) ;
 - les lieux où se déroulera l'activité (localité/collectivité précise, nom du site, adresse, contact) ;
 - le type d'activité qui sera déployé.
3. Vérifier s'il est nécessaire d'obtenir une autorisation d'entrer dans la zone ;
4. Approcher les autorités avec une autorisation officielle pour les impliquer dans la démarche en termes d'accueil, d'information et de sécurisation ;
5. Définir des horaires de travail en prenant en compte des risques liés à la sécurité des acteurs (agents de collecte de données, formateurs, agents de suivi-évaluation et des répondants) pour toutes les activités du projet ;
6. Prendre des dispositions pour que les équipes terrain soient accompagnées et présentées aux cibles identifiées par des ressortissants du milieu connus de la communauté ;
7. Veiller à ce que les acteurs terrain se déplacent dans des véhicules équipés de boîte à pharmacie et d'une boîte à outils ;
8. Inviter les acteurs de terrain à se munir des produits de première nécessité (en termes de secours/soins) ;
9. Impliquer les communautés locales dans la mise en œuvre des activités du projet en termes d'accueil, d'information, de mobilisation... ;
10. Veiller au respect des mesures barrières contre la Covid-19 et autres règles d'hygiène.

Dispositions à prendre par les acteurs terrain du projet

Avant la visite ou le travail de terrain

1. Effectuer la mise à jour du calendrier des visites (jour, lieu et durée) ;
2. Réaliser un bref état actuel de la situation sécuritaire du lieu et la revue d'autres informations sur l'environnement (temps de voyage, types de transport, fréquence et frais de transport, état des routes...) à partir des sources fiables ;
3. Identifier les personnes clés à contacter dans la localité (autorités locales et partenaires sur le terrain) ;
4. S'assurer que l'interlocuteur principal sur le lieu de l'activité a reçu l'information.

Pendant la visite ou le travail de terrain

1. Détenir un ordre de mission (et une autorisation de recherche pour les chercheurs) qui atteste l'appartenance à l'équipe du projet ;
2. Préciser la date de départ et de retour pour le voyage tout en restant discret partout où toute personne est amenée à travailler en groupe avec d'autres personnes ;
3. Ne jamais dévoiler la destination prochaine, lorsque toute personne liée au projet décide de quitter les lieux ;
4. Effectuer les activités prévues et quitter la zone (éviter de prolonger les visites ou les activités à réaliser au-delà de la journée de travail) ;
5. Eviter de se déplacer de nuit et de voyager tard s'il s'agit d'un long trajet. En tous les cas se conformer aux consignes des autorités locales.
6. Choisir un hôtel ou un logement sécurisé et communiquer à un proche (époux (se), ami (e), fidèle) l'adresse du lieu de résidence : numéro de tél, courriel, numéro chambre, etc. ;
7. Communiquer aux personnes citées au point 6 le type de véhicule utilisé (marque, couleur, numéro d'immatriculation) ;
8. Communiquer son numéro de téléphone et celui de la personne à contacter en cas d'urgence aux responsables en charge de la mission ;
9. Éviter de se déplacer en solo, rester en groupe ou en binôme ;
10. Éviter d'avoir sur soi des objets de valeur ;
11. Se prémunir contre les vols des documents d'identité et de voyage ;
12. Communiquer tout événement inattendu ainsi que la fin de l'activité à la coordination du projet.

Dispositions de protection des participants (cibles) à l'enquête

1. Partager la partie Acteurs terrain du protocole sécuritaire avec les cibles de l'enquête,
2. Appliquer les termes de la partie Acteurs terrain du protocole sécuritaire aux cibles.
3. Respecter les mesures barrières contre la Covid-19 et autres règles d'hygiène lors des enquêtes de terrain.

Dispositions relatives à la protection des données de la recherche

Afin de protéger les données de la recherche, tous les acteurs du projet sont tenus de :

1. Respecter les règles d'éthique relatives à la protection des données conformément à l'accord de subvention qui lie le LARTES-IFAN à l'institution ;
2. Utiliser les informations recueillies uniquement dans le cadre exclusif du projet, sauf autorisation expresse de l'institution ;
3. Utiliser les données de la recherche conformément aux dispositions de l'accord de subvention qui lie le LARTES-IFAN à l'institution.